

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

Comité de Programmation LEADER 2023-2027

25 juin 2024

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûments convoqués par mail, le 12 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mardi 25 juin 2024**, à 09h00, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

Au titre du Collège Privé - 9 présents, 7 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric	09h02	Oui
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	08h56	Oui
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine	09h07	Non
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine	08h51	Oui
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François	08h59	Oui
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	08h48	Oui
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly	08h55	Oui
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	09h01	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	08h48	Non

Au titre du Collège Public - 10 présents, 7 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude	09h08	Non
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand	09h04	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	08h47	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	08h59	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h37	Oui
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé	08h56	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	09h04	Oui
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	MARCOT Véronique	09h10	Non
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	PETIT-FRERE Jess	09h09	Non
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	09h01	Oui

Au titre du Collège Privé

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise
Epinal Golbey Développement	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	RAJOIE Stéphanie
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	SAUNIER Lydie
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques

Au titre du Collège Public

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
ONF Vosges	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

Au titre du Collège Privé

SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	7	7	14

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les membres présents dans ce Comité de Programmation se sont engagés en signant la Déclaration d'Absence de Conflits d'Intérêts à :

- Informer le Président du Comité de Programmation dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer, ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard de l'opération,
- Ne pas formuler d'avis en cas de débat ou de consultation écrite du Comité de Programmation sur le dossier dans lequel ils pourraient avoir un quelconque intérêt,
- Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au Comité de Programmation,
- Et ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. Au moins 8 structures membres du GAL ayant une voix délibérante doivent être représentées. Par ailleurs, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER, par conséquent, chaque collège à un nombre de votants à parts égales pour délibérer.

Au regard des présents, 14 membres du GAL sont présents, et les voix délibératives des collèges privé et public sont égales.

Le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8		14	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	Collège privé	Collège public	Collège privé	Collège public
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	7	7

Assistent également à la réunion :

- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Document annexé au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 25 juin 2024

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h12, et remercie les présents d'avoir accepté d'être membre de ce nouveau Comité de **P**rogrammation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle brièvement que :

- Le nombre de projets présentés en séance a volontairement été réduit afin d'avoir un temps de présentation et des échanges avec le porteur de projet plus long
- Il faut juger la pertinence du projet à part entière et non du projet par rapport à un autre
- Il est important de bien prendre appui sur la grille d'analyse pour la notation afin d'objectiver l'analyse concernant l'éligibilité du dossier

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Etat de consommation avant ce COPROG
 - Point information – membres COPROG
2. Projets soumis à avis d'opportunité
 - Principe de notation
 - Présentation des projets
 - Notes obtenues
3. Point d'information
 - Mission IRA – Evaluation du programme
 - Saisine du Conseil de développement – Communication sur le programme

Après cette introduction, Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'équipe du GAL en cas d'interrogations, par téléphone ou par mail, car les informations peuvent parfois être très techniques, du fait de l'exigence et de la rigueur imposée par la Commission Européenne.

1. Introduction

a. Etat de consommation avant ce COPROG

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente une cartographie aux membres. Cette carte est la situation après le COPROG du 16 avril 2024.

29,28% de la maquette est pré – programmée avec 9 projets ayant obtenus un avis d'opportunité favorable



lors du COPROG du 16 avril 2024.

Une attention particulière doit être portée aux porteurs de projets privés qui sont sous représentés à ce stade et le territoire de la 2C2R qui ne compte aucun projet pour l'instant.

b. Point information – membres COPROG

Depuis la séance du 16 avril 2024, plusieurs membres du COPROG ont quitté leurs fonctions au sein du COPROG à la suite de leur départ de leur structure de représentation :

Collège	Structure	Statut membre	NOM Prénom
Privé	Epinal Golbey Développement	Suppléante	KIHL Lorraine
Privé	Conseil de développement du PETR	Suppléante	GIMMILLARO Martine
Privé	Association Pep Lor'est	Titulaire	PENNEQUIN Mireille
Public	ONF Vosges	Suppléante	ALIZANT Stéphanie

Mme GIMMILLARO du Conseil de Développement est remplacée par Mme VINCENT Evelyne (nommée en séance plénière du Conseil de Développement du 17/06/2024).

Mme PENNEQUIN de l'Association Pep Lor'Est est remplacée par Mme KERANGUEVEN Françoise (nommée lors du Conseil d'administration de l'Association, le 22/06/2024).

Les autres structures concernées doivent nommer prochainement un remplacement.

2. Présentation de projets soumis à avis d'opportunité

Monsieur LEMESLE indique que 5 projets sur 3 fiches actions sont soumis à avis d'opportunité lors de cette séance.

Les porteurs de projets sont invités à présenter leur projet pendant 10 min et ensuite des échanges avec les membres du COPROG.

Monsieur LEMESLE rappelle les rôles de chacun :

- L'équipe LEADER analyse le respect de la fiche action concernée, le respect de la stratégie LEADER
- Les membres du COPROG évaluent le projet, sa maturité, la réponse aux enjeux du territoire...

Les enjeux sont de permettre un développement local avec un équilibre territorial mais également une sécurisation de la gestion administrative et une consommation de l'enveloppe financière.



NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Modernisation d'une coopérative agricole pour s'adapter à l'évolution des circuits courts	
	Porteur de projet : ADEQUAT	
	Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité	
	Présentation : Madame Kimberly THIS et Monsieur Victorien LAMBERT	
Coût total prévisionnel du projet		56 840,00 €
FEADER sollicité		31 156,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Analyseur de matières grasses	34 450,00 €
Logiciel de planning	22 390,00 €
TOTAL	56 840,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Région Grand Est – (Grand Est Compétitivité)	20 000,00 €
LEADER	31 156,00 €
Autofinancement	5 684,00 €
TOTAL	56 840,00 €

Présentation du projet
Adequat Vosges est une coopérative agricole basée à Rambervillers regroupant plus de 600 éleveurs adhérents, basés dans les Vosges et départements limitrophes. L'objectif de la coopérative est de permettre aux éleveurs la valorisation des leurs animaux en circuits courts via différents canaux de commercialisation : vente à la ferme, marché de producteurs, magasins de producteurs, restauration, GMS ou collectivités. Pour cela, la coopérative propose 100% des prestations nécessaires à la transformation de la viande telles que la collecte des animaux vivants, l'abattage, la découpe, la transformation en steak hachés, le conditionnement et la livraison des produits finis. Afin de conserver une bonne valorisation de leurs productions, les éleveurs cherchent de plus en plus de débouchés pour une seule et même carcasse. En complément de la vente directe aux particuliers, les éleveurs se développent vers la vente aux professionnels (restauration/ collectivités / GMS) où le niveau d'exigence est plus important. Un projet de structuration et de valorisation des produits steaks hachés d'Adequat dans le domaine de la Restauration Hors Domicile est en cours de réalisation au sein du PETR de la Déodatie dans le cadre du PAT. Lors d'un essai de valorisation d'un gros bovin bio de race vosgienne, mené avec la chambre d'agriculture dans le cadre du PAT Epinal, il y avait comme consigne de préparer : • 15 kg de bourguignon, 15 kg d'émincé à griller, 15 kg à braiser, 40 kg de pain de cheveu d'ange pour la cuisine de la 40° semaine • 2 ALMT carcasse pour le restaurant La côte de bœuf,

- 30 kg de pain de cheveu d'ange pour le collège Clémenceau,
- 10 kg de pain de cheveu d'ange au restaurant Terres St Jean,

Le fonctionnement actuel qui se fait 100% manuel et sur papier, ne permet pas de démultiplier ce type de plan de découpe auprès des adhérents. Cela nécessite la mise en place d'outils informatiques :

- Un logiciel de planification permettant de garantir une bonne fiabilité du service aux éleveurs et à leurs clients finaux.
- Un analyseur connecté de matière grasse, protéine, collagène permettant d'analyser en instantané les lots de viande hachées et ainsi indiquer les valeurs sur les étiquettes de traçabilité.

Madame Louise GENINI PERRIN précise que le projet d'Adequat rentre tout à fait dans les objectifs du PAT du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, à savoir consolider les outils de transformation de proximité qui vise à structurer les filières de proximité pour atteindre l'autonomie alimentaire sur le territoire. Il s'inscrit également dans la convention PAT /2C2R dont un des objectifs est de consolider la filière carnée via notamment Adéquat. Enfin, il entre dans la dynamique PAT et InterPAT qui est de faciliter les débouchés des producteurs locaux au sein de la RHD du territoire.

Remarques

Mme VINCENT souhaite savoir si les animaux sont étourdis avant être abattus. Mme THIS répond par l'affirmative et précise que l'abattoir n'a pas d'agrément pour les abatages rituels.

M. BOUVIER s'interroge si l'appareil analyseur va permettre de remplacer un travail manuel et donc de réaliser des économies ? Mme THIS répond que cet analyseur ne fera pas faire d'économie mais il va permettre d'une part de fiabiliser l'analyse du taux de matières grasses, d'autre part, de sécuriser la consommation des produits des producteurs grâce à un étiquetage précis.

Conflit d'intérêt

Mme Kimberly THIS quitte la salle et ne prend pas part au vote, et réintègre la salle après le vote.

Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, le dernier arrivant des votants du collège public ne prend pas part au vote, à savoir M. Bertrand CHOLEY.

Synthèse de la sélection

-

VOTE	Nombre de votants : 12 dont 6 du collège public et 6 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 12 soit Nombre de votants : 12 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0		
NOTE	15,51/20		
<table> <tr> <td>Avis</td><td>Montant FEADER attribué</td></tr> </table>		Avis	Montant FEADER attribué
Avis	Montant FEADER attribué		

☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier
--	---

Madame Véronique MARCOT, n'ayant pas le droit de vote, sort après la présentation de projet, et ne regagne pas la salle.

NUMÉRO 2 NOTATION :	Projet : Rénovation et sauvegarde à l'identique de deux calvaires et une chapelle	
	Porteur de projet : Commune de Saint-Genest	
	Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur Patrick LEROY	
Coût total prévisionnel du projet		24 858,00 € HT
FEADER sollicité		9 048,40 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Rénovation calvaire 1 cure	7 300,00 €
Rénovation calvaire 2 Rue principale	10 520,00 €
Rénovation chapelle	1 410,00 €
Rénovation mur attenant à la chapelle	5 628,00 €
TOTAL	24 858,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
DETR / DSIL	10 838,00 €
LEADER	9 048,40 €
Autofinancement public	4 971,60 €
TOTAL	24 858,00 €

Présentation du projet
1- Le contexte : (diagnostique) Les calvaires et la chapelle s'inscrivent dans un ensemble architectural du milieu du XIXème siècle. On compte, pour une période s'étalant sur environ cinquante ans, au moins dix bâtiments ayant été construits ou reconstruits. L'église 1829, l'école-mairie 1834, et sept maisons : 1827, 1830, 1841, 1850, 1853, 1874 ... La chapelle et les deux calvaires, dont l'un porte dans un cartouche l'inscription : <i>" Erigé par la piété de Jean-Joseph Pétrement le 19 mars 1858"</i>. Ces trois monuments sont dans un état de vétusté qui nécessite une intervention de sauvegarde. 2- Les objectifs : Procéder à la mise en sécurité par réparation des deux calvaires et de la chapelle. Sauvegarder une partie du patrimoine culturel et cultuel de la commune.



3- La nature de l'opération :

Rénover, dans un même volume de travaux : deux calvaires, la chapelle et un mur attenant.

4- Descriptif :

Pour les calvaires : Démontage des crucifix, des fûts et de la table pour l'un d'eux. Remplacement des agrafes métal par des matériaux inaltérables, remplacement des joints de consolidation et reminéralisation de l'ensemble.

Pour la chapelle : Rénovation des murs et du plafond.

Pour le mur attenant : Reprise complète.

5- Impact attendu sur l'emploi/ le développement local/ sur l'environnement...

Maintenir sur le territoire de la commune une mémoire culturelle à destination des habitants.

Participer à l'attractivité de l'EHPAD, par un environnement préservé. La chapelle constituant un lieu de promenade pour de nombreux pensionnaires et leurs familles.

Monsieur Romaric DUCHENE précise le lien au regard de la politique Pays d'Art et d'Histoire du territoire. Il indique que le projet rentre tout à fait dans la FA car il répond aux besoins du territoire en milieu rural par la mise en avant pour les élus locaux du petit patrimoine religieux, qui structure l'ensemble du village, et qui donne ainsi une identité commune. Ce projet permet également un volet intergénérationnel. Le coin de convivialité avec plusieurs bancs donne un ensemble très agréable.

Les entreprises choisies sont des entreprises compétentes et qui travaillent régulièrement sur des Monuments Historiques.

Remarques

Mme PAPELIER interroge l'accessibilité PMR de ce patrimoine religieux via le cheminement piétonnier qui sera mis en place. M. LEROY indique que la chapelle se situe à côté de l'EHPAD, et dispose d'un accès goudronné. Les bancs sont de fait accessibles pour tous les publics.

Mme SPERANDIO s'étonne du plan de financement présenté à l'écran car l'autofinancement de la commune est inférieur aux 20% obligatoires. M. Christophe LEMESLE et Mme HELLOT indiquent les montants à prendre en considération après recalcul et prise en compte d'un autofinancement à 20%.

Les chiffres indiqués dans le présent compte rendu sont les montants recalculés.

Conflit d'intérêt

-

Synthèse de la sélection

-

VOTE

Nombre de votants : 14 dont 7 du collège public et 7 du collège privé

Abstention : 0

Nombre de voix exprimées : 14 soit Nombre de votants : 14

Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0

Pour : 11

Contre : 3

NOTE

14,13/20

Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

Madame Claude BOURDON, n'ayant pas le droit de vote, sort après la présentation de projet, et ne regagne pas la salle.

NUMÉRO 3 - NOTATION -	Projet : A la recherche de la graine perdue	
	Porteur de projet : Maison de la Jeunesse et de la Culture	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Messieurs Christophe GRAF & Didier MATHIEU	
	Coût total prévisionnel du projet	50 000,00 €
	FEADER sollicité	40 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Salaire animateur du dispositif	50 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement	10 000,00 €
LEADER	40 000,00 €
TOTAL	50 000,00 €

Présentation du projet
Depuis plus de 20 ans, grâce au développement constant de son planétarium, le centre Belle Etoile développe des ateliers et des animations en vue de rendre les sciences accessibles au plus grand nombre. Son fer de lance est tout naturellement l'astronomie, une discipline attractive qui a l'intérêt de fédérer l'ensemble des sciences (fondamentales, expérimentales, humaines) et son cœur d'action est l'éducation populaire. Depuis 2005, le Centre Belle Etoile affiche ouvertement sa volonté de ne pas se cantonner à l'astronomie mais de s'inscrire dans une démarche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. L'effervescence scientifique actuelle autour de la redéfinition du vivant et de la recherche de mondes extraterrestres, combinée à l'engouement des visiteurs pour les thématiques environnementales parfois pollué par les désinformations, interprétations et fake news circulant sur les réseaux ont incité le centre Belle Etoile à proposer ce projet : Mettre en place une coopération entre le centre Belle Etoile, les scientifiques et les acteurs de l'environnement pour accompagner les citoyens vers une meilleure compréhension des grandes problématiques environnementales, à la lumière des sciences tout en s'appuyant sur l'environnement proche de chacun pour que la théorie devienne pratique et que tous se sentent concernés.

Les objectifs du projet sont triples : Mettre en place une coopération entre le centre Belle Etoile, les scientifiques, la mairie d'Epinal et les acteurs de l'environnement, accompagner les citoyens vers une meilleure compréhension des grandes problématiques environnementales, et rendre les citoyens acteurs sur la compréhension et la gestion de leur environnement proche.

Les actions du projet sont de mettre en place un nœud de réseau pour les acteurs du projet autour des actions destinées aux citoyens, stimuler le milieu associatif pour rendre les citoyens actifs, et travailler de concert avec l'éducation nationale dans l'élaboration des protocoles scolaires sur la découverte de l'environnement.

Les actions planifiées :

- **La grainothèque expérimentale**, un moyen de faire découvrir ou redécouvrir les plantes rustiques et ou oubliées à travers des expérimentations proposées aux spinaliens.
- Une action visant à faire prendre conscience de l'intérêt de la biodiversité spécifique des jardins et de la possibilité de faire pousser aussi bien en jardin, jardinet, bacs, intérieur ou extérieur.
- **Les observatoires "vigie nature"**, un moyen de mettre à disposition du public et des scolaires le matériel et les connaissances pour participer à des programmes de sciences participatives.
- **Le parcours "découverte nature"**, un aménagement du parc du centre Belle Etoile pour aider à la découverte des oiseaux, des insectes, des pollens et des plantes de lorraine.
- **Les ateliers de manipulation**, une activité à destination des scolaires pour leur faire vivre les sciences de l'environnement du bout des doigts en développant leurs compétences.
- **Le lombricarium**, un élevage de vers de terre qui permet de transformer en humus les déchets organiques laissés par les groupes visitant le centre ou par le voisinage. Cet humus sera un engrais naturel utilisable sur site ou par les habitants du quartier, un outil utile pour sensibiliser le public au cycle de la matière d'une façon concrète et ludique.

Mme Marie VAXELAIRE fait le lien avec la politique biodiversité du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges. Le projet s'inscrit dans la stratégie territoriale SRADDET, mais également avec la politique biodiversité en place via le PETR via des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des publics notamment scolaires.

Remarques

Mme PAPELIER demande si le poste qui est présenté pour financement LEADER est un poste déjà existant ou si c'est une création de poste. M. GRAF indique qu'il s'agit pour l'instant d'un poste en charge du projet, existant mais qui à terme doit aller vers une création d'un poste afin de pouvoir effectuer l'ensemble des actions. M. LEMESLE précise que la demande de financement porte sur une durée de 3 ans.

Mme SPERANDIO demande quel est le rayonnement du projet sur le territoire et en direction des publics scolaires ? M. GRAF répond qu'il est difficile d'aller chercher plus que ce que l'on a déjà car le calendrier des animations se remplit très vite via les établissements scolaires. Il est difficile de répondre à la demande avec l'effectif et le calendrier disponible. M. MATHIEU précise que c'est aussi pour cela qu'un projet d'extension du bâtiment est en projet car la capacité d'accueil est aujourd'hui réduite. Il y a une volonté de pouvoir accueillir plus de groupe d'ici 2 ans. Il précise également que le rayonnement du planétarium est d'environ 70km autour d'Epinal. Il couvre une grande partie du territoire du PETR. M. BOUVIER souhaite ajouter qu'au sujet « pollen et santé », il peut assurer une mise en relation avec une

start-up de mesure du pollen en direct permettant de compléter les infos.	
Mme PAPELIER pose une question sur l'accessibilité du site et des animations proposées. M. MATHIEU indique que le planétarium est accessible aux personnes à mobilité réduite, la salle de projection qui sert à diffuser autour de l'astronomie mais aussi de l'environnement est modulable pour accueillir des fauteuils roulants. Les espaces extérieurs sont accessibles avec une rampe d'accès et les points d'observation ont des massifs floraux à 70cm de hauteur afin de permettre des observations dans de bonnes conditions.	
Conflit d'intérêt	
-	
Synthèse de la sélection	
-	
VOTE	Nombre de votants : 14 dont 7 du collège public et 7 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 14 soit Nombre de votants : 14 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 13 Contre : 1
NOTE	14,74/20
Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 4 - NOTATION -	Projet : Réfection du clocher de l'église	
	Porteur de projet : Commune de Provençères-lès-Darney	
	Fiche action concernée : N°2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire	
	Présentation : Monsieur René THIERY	
	Coût total prévisionnel du projet	150 097,20 €
	FEADER sollicité	40 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Travaux de réfection de toiture	150 097,20 €
TOTAL	150 097,20 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
Autofinancement public	47 077,76 €
CD 88	13 000,00 €
Conseil Régional	30 019,44 €
DETR	20 000,00 €
LEADER	40 000,00 €
TOTAL	150 097,20 €

Présentation du projet

Le village de Provenchères les Darney est situé dans le Sud-Ouest du Département des Vosges à égale distance de Darney, Vittel, Contrexéville. Implantée au centre du village, l'église Sainte Colombe a été construite en 1860. Afin de conserver ce bâtiment, différents travaux ont été réalisés, avec notamment l'accessibilité de l'église, ayant été faite en 2017 afin que chacun puisse se rendre aux différents offices religieux. En 2021/2022, le beffroi et son support ont été changés. Deux cloches (Marie Angélique et Saint Colombe) ont été restaurées tandis que la troisième cloche nommée Pervenche a été achetée pour remplacer la cloche Adèle qui a désormais trouvé sa place près du chœur de l'église).

Les élus, très sensibles à la transition écologique, ont décidé de réduire la consommation énergétique. C'est ainsi qu'en avril 2024, l'éclairage intérieur de l'église a été changé en LED afin de respecter cette sobriété énergétique. Le clocher sera refait en ardoises pour sauvegarder son aspect d'origine et ne pas dénaturer ce patrimoine si précieux aux yeux des habitants (le clocher a déjà été refait dans les années cinquante).

L'église de Viviers le Gras est fermée pour raisons de sécurité (fissures) depuis octobre 2023. Ainsi l'église de Provenchères est utilisée pour les cérémonies de la commune et celles de Viviers le Gras.

L'église fait partie du patrimoine de la commune qu'il convient d'entretenir et de sauvegarder pour les futures générations. Ces travaux au fil du temps permettent de valoriser davantage ce patrimoine. L'église ainsi que la sonnerie des cloches témoignent de la vie du village. Les travaux conséquents pour cette commune de 150 habitants seront accompagnés financièrement par l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Départemental, la Région et la Fondation du Patrimoine.

M. Romaric DUCHENE ajoute que ces travaux sont importants pour la préservation du bâti. Ainsi, plus on reporte plus on devra effectuer des travaux supplémentaires. Ces travaux permettent la préservation du patrimoine et ont un impact au niveau environnemental de l'édifice en améliorant la performance énergétique, l'isolation, résistance pluie... L'éclairage LED mis depuis moins de 2 mois permettra une diminution de la facture énergétique. De plus, ces travaux favoriseront une appropriation du bâtiment par le territoire et sa population. A terme, des animations en extérieur et intérieur seront à nouveau possible.

Remarques

M. BOUVIER demande si des espèces protégées type chauve-souris sont présentes dans le clocher ou la toiture ? M. THIERY répond qu'il n'en a aucune idée vu la hauteur - 18m. Aucune recherche n'a été faite à ce jour.

M. BOUVIER poursuit en demandant si les entreprises savent gérer si une présence de chiroptères venait à être découvert ? M. DUCHENE indique que les entreprises savent gérer la présence de ces espèces si

un diagnostic préalable est effectué. L'église de Provenchères les Darney n'a pas fait l'objet de diagnostic car elle n'est pas reconnue comme réservoir de biodiversité.

Conflit d'intérêt

-

Synthèse de la sélection

-

VOTE	Nombre de votants : 14 dont 7 du collège public et 7 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 14 soit Nombre de votants : 14 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : Pour : 12 Contre : 2
-------------	--

NOTE	12,35/20
-------------	----------

Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

NUMÉRO 5 - NOTATION -	Projet : Ouverture d'un point touristique estival au parc Fraispertuis City Porteur de projet : Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique Présentation : Mesdames Céline TANNEUR & Graziella BOMBARDE
Coût total prévisionnel du projet	22 500,00 €
FEADER sollicité	18 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Frais de personnel	15 000,00 €
Aménagement local	4 166,67 €
Documentation touristique	3 333,33 €
TOTAL	22 500,00 €

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER	18 000,00 €
Autofinancement public	4 500,00 €
TOTAL	22 500,00 €



Présentation du projet

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers prévoit d'ouvrir un point d'accueil touristique au sein du parc d'attractions Fraispertuis City du 19/06 au 01/09/2024. En effet, énormément de touristes traversent le territoire pour se rendre au parc mais ne restent pas. Ce sont 285 000 visiteurs qui ont été accueillis en 2023 et qui n'ont pas consommé ou séjourné sur la Région de Rambervillers.

Les élus souhaitent donc toucher le plus grand nombre afin de faire connaître leur territoire et inciter les touristes à rester plus longtemps ou à revenir pour découvrir d'autres points d'intérêts. Patrice FLEURENT, Directeur du parc, a donné son accord pour que l'EPCI occupe gracieusement un local. Il a engagé des travaux d'embellissement, charge à la communauté de communes d'en assurer l'aménagement.

Des agents saisonniers seront recrutés pour permettre une ouverture du point d'accueil 5j/7 de 13h à 17h ou 18h30 en fonction de la fréquentation du parc. Il est également prévu d'aménager le local avec des présentoirs, des kakémonos, carte de la région de Rambervillers avec les points d'intérêts ainsi que de créer et faire éditer des nouveaux documents touristiques (propre à la Région de Rambervillers). Les élus pensent également acquérir un écran afin de multiplier les supports de communication. Cet aménagement est estimé à 5 000 €. Il serait réutilisé chaque année à Fraispertuis et/ou au sein du futur office du tourisme.

L'édition de la documentation touristique est estimée à 4 000 € et la valorisation du temps de l'agent de développement touristique chargé de créer ces maquettes est à évaluer.

Les objectifs de ce projet sont :

- faire la promotion du parc d'attractions, du territoire de la 2C2R mais aussi du département des Vosges
- capter des nuitées sur le territoire
- aboutir à la création d'un OT
- participer et conforter les complémentarités en termes d'offre touristique avec les territoires limitrophes.

M. Sylvain MICHEL indique que ce projet est une plus-value pour le territoire et qu'il s'inscrit dans les stratégies locales notamment le schéma départemental du tourisme. Il permettra un renforcement des points de marketing territorial, à l'instar de celui de la CCVCSO, « La Belle Forêt » à Darney.

Cette action de promotion touristique avait été identifiée comme prioritaire lors de l'élaboration du projet de territoire de la 2C2R. Elle s'inscrit également en complémentarité dans collaboration entre la CAE et 2C2R au niveau des politiques touristiques, car c'est lors d'échanges avec l'ancienne directrice de l'OT d'Epinal que ce projet a émergé.

Enfin, pour le PETR, ce nouveau lieu est un plus car il n'existait pas de point de promotion sur le territoire de la 2C2R pour valoriser le territoire et par exemple pour vendre le Guide du Routard sorti en 2023.

Remarques

M. HAULLER s'interroge sur les capacités de nuitées que peut offrir le territoire. Mme TANNEUR répond que le territoire possède plusieurs types d'hébergements : des gîtes qui viennent ouvrir avec des prestations haut de gamme, hébergements insolites, hôtel restaurant... Elle ajoute que la 2C2R a fait le choix d'accompagner dans le cadre de sa compétence développement économique, les créations de gîtes et hébergements touristiques. Enfin, elle conclue en mentionnant que le territoire possède déjà 133 lits.

Mme PAPELIER demande si les emplois saisonniers sont des créations. Mme TANNEUR répond par l'affirmative. Elle ajoute que la 2C2R est en train de travailler à la création d'un Office du Tourisme professionnel et que ces saisonniers s'ils conviennent pourraient à terme intégrer l'OT.

Mme THIS demande si une analyse de la clientèle potentielle de ce point d'accueil au sein du parc d'attraction a été faite. En effet, les personnes qui pourraient bénéficier des informations sont des clients du parc qui ont payés leur billet d'entrée. Mme TANNEUR indique qu'un travail d'analyse a été fait avec le parc d'attraction. 30% de la clientèle du parc est étrangère, beaucoup de touristes venant d'Alsace et des départements limitrophes sont recensés. La proportion de clientèle locale n'est pas si importante finalement.

Conflit d'intérêt

Messieurs CHOLEY et LEMESLE quittent la salle et ne prennent pas part au vote, et réintègrent la salle après le vote.

Selon l'article 5 du Règlement Intérieur, aucun groupe d'intérêt particulier ne peut contrôler la prise de décision liée à la sélection et au vote de l'aide du FEADER. Ainsi, les derniers arrivants des votants du collège privés ne prend pas part au vote, à savoir M. BOUVIER et THOMAS.

Synthèse de la sélection

-

VOTE	Nombre de votants : 10 dont 5 du collège public et 5 du collège privé Abstention : 0 Nombre de voix exprimées : 10 soit Nombre de votants : 10 Nombre de personnes concernées par un éventuel conflit d'intérêt : 0 et moins le nombre d'abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0
-------------	--

NOTE	15,31/20
-------------	-----------------

Avis	Montant FEADER attribué
☐ Favorable ☒ Favorable sous réserve ☐ Ajournement ☐ Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

À la suite de la présentation des projets, Monsieur Christophe LEMESLE restitue les notes obtenues pour les projets évalués ce jour :

PROJETS		NOTE
1	Modernisation d'une coopérative agricole pour s'adapter à l'évolution des circuits courts – Adequat Vosges	15,51/20
2	Rénovation et sauvegarde à l'identique de deux calvaires et une chapelle - Commune de de St Genest	14,13/20
3	A la recherche de la graine perdue – MJC / Planétarium d'Epinal	14,74/20
4	Réfection du clocher de l'église - Commune de Provenchères les Darney	12,35/20
5	Ouverture d'un point touristique estival au parc Fraispertuis City – Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	15,31/20

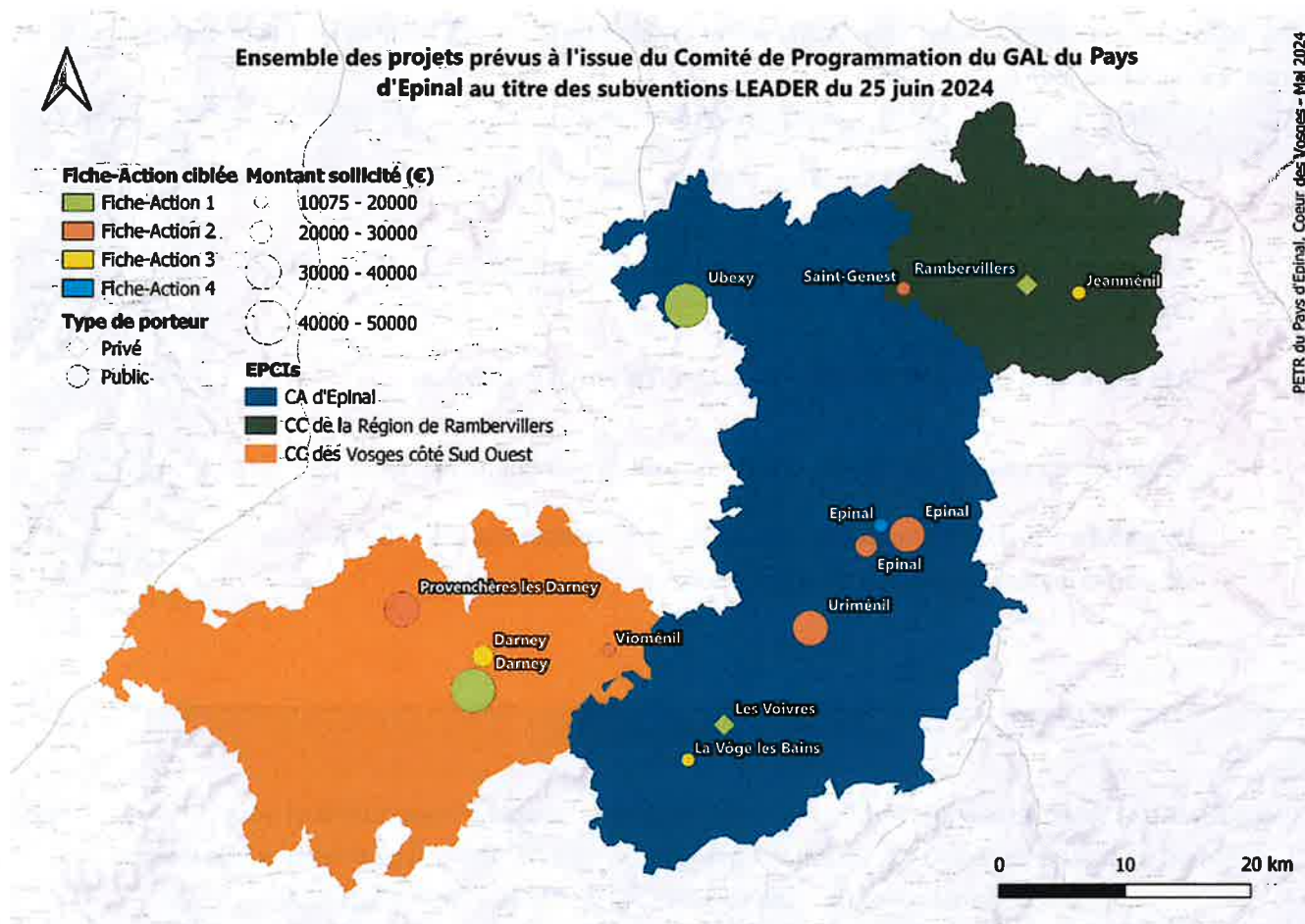
CONCLUSION

5 nouveaux projets présentés sur 5 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'avec les 5 projets ayant reçus un avis favorable à ce COPROG :

- Seul 2 projets privés ont été présentés : une attention vis-à-vis des privés devra être faite à l'avenir pour équilibrer ce ratio Public/Privé
- 41,61 % de la maquette 2023/2027 est pré-consommée.

	Montant maquette	Montant pré-consommé	% de la maquette pré-consommé	Montant restant à consommer
FA 1	329 686,56 €	165 391,90 €	50,17 %	164 294,66 €
FA 2	205 048,96 €	162 104,40 €	79,06 %	42 944,56 €
FA 3	136 699,31 €	60 116,00 €	43,98 %	76 583,31 €
FA 4	164 843,28 €	10 074,90 €	6,11 %	154 768,38 €
FA 5	36 185,11 €	0,00 €	0,00 %	36 185,11 €
FA 6	253 295,78 €	70 780,42 €	27,94 %	182 515,36 €
TOTAL	1 125 759,00 €	468 467,62 €	41,61 %	657 291,38 €



Ces présentations n'appellent aucune remarque de la part des membres.

3. Point d'information divers

a. Mission IRA

Monsieur LEMESLE rappelle que le programme LEADER doit faire objet d'une évaluation, Pour travailler sur une évaluation tout au long de la vie du programme, le PETR a saisi l'IRA Metz pour travailler sur ce sujet. L'objectif était de disposer d'un outil de pilotage avec des indicateurs de suivi. Le groupe d'étudiant a travaillé à l'élaboration de tableaux de bord, de diagramme d'impact avec une logique de concertation. Ces éléments seront exploités pour mettre en place l'évaluation en continu du programme.

b. Saisine du Conseil de Développement

Lors du lancement de la nouvelle programmation de nombreuses actions de communication ont eu lieu mais ces actions visaient principalement les structures publics et peu les privés. Aussi, il a été demandé au Conseil de Développement (CdD) d'analyser les actions de communications réalisées et de faire des préconisations pour toucher plus particulièrement les porteurs de projets privés.

Les propositions du CdD sont les suivantes :

- Prendre appui sur des acteurs/ dispositifs ressources en appui du tissu associatif (DLA / MFR)

- Organiser des temps de bilan réguliers avec les chambres consulaires
- Maintenir et conforter les liens avec les PVD
- Organiser des temps de formation sur les fonds européens en direction des acteurs du territoire
- Organiser un temps d'information avec l'ordre des experts comptables

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres du CdD pour ce travail.

Monsieur BOUVIER souhaite annoncer que dans le cadre du Bicentenaire de la naissance de Julie Victoire DAUBIE un programme qui présente des événements a été élaboré et avec notamment une représentation théâtrale, qui aura lieu le 29 juin avec Jean-Louis DEBRE et Valérie BOCHENECK. Il ajoute que ce projet pourrait prochainement être présenté en Comité de Programmation LEADER.

Les prochains Comités de Programmation auront lieu :

Le mercredi 2 octobre 2024 à 09h00
À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal

Le mercredi 4 décembre 2024 à 09h00
À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 10h45.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE

